

**EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE
D'ACCES AU CORPS DES OFFICIERS PUBLICS COUTUMIERS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

	Coefficient	Durées
I - Epreuves écrites d'admissibilité :		
1° Dissertation écrite sur un sujet de droit civil, de statut civil coutumier ou de procédure civile et voies d'exécution.	3	4H
2° Epreuve écrite portant, au choix du candidat, précisé lors de l'inscription au concours : - une composition écrite relative à l'organisation de la société et des institutions kanak - ou épreuve écrite en langue kanak (ajie, païci, drehu, nengone, xaracuu, iaai)	2	2H
3° Questionnaire à choix multiple portant sur des questions relatives à l'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie, son environnement géographique, politique et social dans le Pacifique Sud.	2	2H
II- Epreuves orales d'admission :		
1° Exposé sur les matières d'écrit figurant au I-1°	3	Prépa : 20 mn Entretien : 20 mn
2° Conversation avec le jury ayant pour but de vérifier les aptitudes du candidat à la fonction de syndic des affaires coutumières ainsi que sur le statut des officiers publics de Nouvelle-Calédonie	2	20 mn

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.
Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 70.
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 120.

*Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)*